

N°DEC23_153



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC23_153 - Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée pour les travaux de menuiserie, serrurerie, métallerie, volets roulants et stores intégrés – lot n° 2 menuiseries bois

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2123-1, R.2123-1-1°, R 2194-1 et suivants du Code de la commande publique,

Vu le marché conclu le 30 juin 2022 avec la société BALAS SAS, sise 19 boulevard Louise Michel, 92238 GENNEVILLIERS, ayant pour objet les travaux de menuiserie, serrurerie, métallerie, volets roulants et stores intégrés – lot n° 2 menuiseries bois, d'une durée d'un an reconductible 3 fois et pour un montant de 100 000 € HT par an, soit 400 000 € HT pour la durée du marché.

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant afin de modifier les modalités de réception des travaux,

DECIDE de signer l'avenant proposé par la société BALAS SAS, représentée par Monsieur Maher HOUDROUGE, Directeur Général.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 11 décembre 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la
ville le : 15/12/2023

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire

